



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU VENDREDI 12 OCTOBRE 2018**

L'an deux mil dix huit, le vendredi douze octobre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Philippe CLERY-MELIN, M. Luc VOCANSON, M. Jean-Marie MBELO, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Henri-Florent COTTE à M. Philippe GUIRAUDON
Mme Mariemke de ZUTTERE à Mme Jeanne DUCLOUX
Mme Nathalie ROGER à Mme Catherine GIBERT
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
Mme Aurélie BLANCHARD à M. Jérôme GRENIER
M. Valentin LAMBERT à M. François OUZILLEAU
M. Jean-Claude MARY à M. Steve DUMONT
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Sylvie MALIER

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Philippe GUIRAUDON

N° 0270/2018

Rapporteur : Alexandre HUAU-ARMANI

OBJET : Convention avec la revue Le Petit Léonard

Commune de VERNON

Le musée de Vernon souhaitant élargir son public en direction des jeunes propose d'établir une convention avec « Le petit Léonard », une revue d'art pour les enfants, vendue partout en France.

La revue a pour but d'éveiller les enfants de 6 à 13 ans à l'histoire de l'art et au patrimoine, de la Préhistoire à nos jours. Au travers des dossiers de fond consacrés à l'art, le petit Léonard recense et propose à ses lecteurs des visites de musées, des expositions, ou des animations culturelles organisées par les musées.

De par cette convention, la revue s'engage à diffuser la programmation du musée et à consacrer des articles sur les collections ou les activités proposées. Les offres du musée seraient ainsi visibles pour un grand nombre de lecteurs. En contrepartie, le musée offre une réduction à l'accompagnateur adulte du titulaire de la carte membre du « Petit Léonard », soit l'entrée au prix du tarif réduit (au lieu du tarif plein).

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 93/2018 du 9/04 fixant les tarifs du musée de Vernon, Vu le projet de convention annexé,

Considérant l'intérêt et les avantages proposés par cette convention,
Considérant l'énoncé du rapporteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la revue « Le Petit Léonard ».

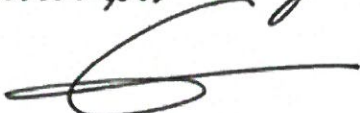
Culture et ville numérique

Avis favorable

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,



François Augilleau

Maire de Vernon,
Conseiller régional de Normandie

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le _____ sous le numéro publié ou affiché ou notifié le _____ est exécutoire.
Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).